

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : administration générale
Tél : 04.66.56.42.76
Réf : CR/PC/CB/IV/2025

Objet : Délégation de fonctions et de signature à M. Pierre MARTIN, 11^{ème} adjoint au maire, au sein du pôle infrastructure - délégation de fonctions auprès des anciens combattants

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 modifié,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n°25_02_02 du conseil municipal du 15 mars 2025 fixant à 12 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération n°25_02_03 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n°25_02_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 relative à la délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 15 mars 2025,

Considérant que par délibération n°25_02_03 du conseil municipal du 15 mars 2025 susvisée, M. Pierre MARTIN a été élu 11^{ème} adjoint au maire de la ville d'Alès,

Considérant l'organisation de la collectivité autour de pôles de politiques publiques en vigueur depuis 2008,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services et permettre une parfaite continuité administrative, Monsieur le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de fonctions est donnée à M. Pierre MARTIN, 11^{ème} adjoint au maire, au sein du pôle infrastructures.

Délégation de signature lui est donnée au sein du pôle infrastructures pour les actes relevant de la liste ci-dessous :

- toutes les pièces annexes des permis de construire,
- les certificats de numérotage de voirie,
- les autorisations de voirie,
- les autorisations de police de roulage,
- les déclarations de projets de travaux,
- les déclarations de d'intention de commencement de travaux,
- les certificats et plans d'alignement,
- les déclarations de travaux en qualité d'exécutant et d'exploitant de réseaux.

ARTICLE 2 :

Délégation de fonctions est donnée à M. Pierre MARTIN, 11^{ème} adjoint, auprès des anciens combattants.

ARTICLE 3 :

Ces délégations s'exercent sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire auquel il doit référer de son action.

ARTICLE 4 :

Les actes pris par M. Pierre MARTIN dans les matières déléguées par le maire portent la mention « Pour le maire et par délégation de signature, le 11^{ème} adjoint au maire de la ville d'Alès ».

ARTICLE 5 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 15 mars 2025

Le Maire
Christophe RIVENQ